



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

BUREAU SYNDICAL

COMPTE RENDU
10 JUIN 2016
ST PIERRE DE CHARTREUSE

Dominique ESCARON accueille les participants et les remercie de leur présence.
Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Ratio de promotion 2016

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale a supprimé les quotas d'avancement de grade.

Ces quotas étaient fixés par les statuts particuliers de chaque grade d'emploi (A, B, C).

La loi du 19 février 2007 remplace donc les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Il est à **noter** que quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné à la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

Pour mémoire, le bureau syndical avait également fixé pour les années antérieures (depuis 2009) le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 %.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2016.**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix): 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Jean-Paul Claret avec le pouvoir de Jean-Paul Petit.

1.2 Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite avancement de grade

RAPPEL

Le Comité Syndical du 21 mars 2005 a créé un poste d'agent administratif, reclassé adjoint administratif par décret du 28 octobre 2005.

L'agent actuellement en poste peut prétendre, compte tenu de sa situation à être inscrit au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif première classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

La commission administrative paritaire Catégorie C du 28 avril 2016 a émis un avis favorable.

Au 10 juin 2016, l'agent actuellement en poste au sein du Syndicat mixte remplira les conditions requises pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif première classe.

Vu la loi 86-54 du 26 janvier 1984

Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 08 avril 2016,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **de créer le poste d'adjoint administratif première classe à la date du 10 juin 2016,**
- **d'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Par ailleurs, il sera proposé au Bureau Syndical de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial dès lors qu'il sera vacant.

Cette suppression interviendra après avis du Comité Technique Paritaire.

Votants (en voix) : 32

Exprimés (en voix): 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 Organisation mission Biodiversité Aménagement Paysage

RAPPELS

Le Parc avait créé en 2004 un poste de chargé de mission urbaniste – gestion de l'espace avec notamment pour mission le suivi des documents d'urbanisme, l'accompagnement des EPCI et communes dans leur projets d'aménagements et de programmes immobiliers innovants, ...

Ce poste est vacant depuis le décès de l'agent qui l'occupait.

Par ailleurs, le Parc a dans son tableau des effectifs un poste de responsable de la mission environnement, patrimoine naturel et Développement Durable (délibération du bureau syndical du 5 juillet 2011) avec notamment pour mission de renforcer la prise en compte de l'environnement dans la planification de l'espace, de suivre et d'évaluer l'état de l'environnement, ...

L'évolution des besoins du Parc notamment la révision de la charte et le nécessaire développement du travail en transversal mais aussi l'allègement du suivi spécifique sur le bouquetin en phase de fin du protocole de réintroductions ainsi que le besoin de suivi sur d'autres espèces, a conduit à une réorganisation des missions.

Celle-ci s'est traduite par la fusion de deux missions (urbanisme et environnement) avec la création d'une mission intitulée « biodiversité, aménagement et paysage » qui rassemble l'ensemble des agents concernés : l'agent en charge de la mise en œuvre du programme paysage, de l'animateur Natura 2000 et de l'agent chargé du suivi de la réintroduction du bouquetin.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De créer un poste de Responsable de la mission biodiversité, aménagement et paysage qui sera principalement chargé de :***

- Accompagner les activités, économiques ou de loisirs, pour une prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, aux ressources, aux paysages, dans les pratiques et les projets : compréhension des liens enjeux écologiques / activités et capacité de discussion avec les acteurs socioéconomiques et élus ; sensibilisation et éducation, partenariat associations (amis du Parc) ; élaboration d'expertise et d'avis ; anticipation et gestion globale des mesures compensatoires, à l'échelle du Parc.
- Préparer dès aujourd'hui une future évolution de la charte qui explicite et traduise ses orientations, particulièrement dans les domaines du foncier, des paysages, et de la trame verte et bleue, en éléments ayant valeur pour la planification territoriale : capacité de discussion sur la valeur des paysages et les services rendus par les écosystèmes ; maîtrise des outils de planification territoriale, en particulier dans les dimensions écologie, paysages et ressources naturelles.
- Assurer la prise en compte de la Charte dans l'élaboration des documents de planification (et des territoires qui les portent), dans le cadre des évolutions apportées par la loi ALUR (SCOT intégrateur), en travaillant avec les SCOT chevauchant et avec la communauté de communes Cœur de massif dans l'élaboration de son PLUI valant SCOT.
- Animer les dispositifs permettant de structurer et de démultiplier le travail avec les organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement (associations, conservatoires), en particulier dans le cadre de la « plate-forme » mise en place en 2008

Dès lors que le poste aura été créé, et, après avis du CTP, l'ancien poste de responsable de la mission environnement, patrimoine naturel et Développement Durable ainsi que le poste de chargé de mission urbaniste – gestion de l'espace seront supprimés, compte tenu des missions assurées par le responsable de la mission biodiversité.

- De créer un poste de chargé de la biodiversité qui sera principalement chargé de :

Mettre en œuvre les actions de gestion et de conservation de la biodiversité

- Élabore et propose les orientations et actions de restauration, conservation (tétrasydre, ...) ou de réintroduction (bouquetin) et réalise l'évaluation des actions.
- Participe à la politique Natura 2000 par la gestion des sites concernés.
- Anime la gestion des Espaces Naturels Sensibles gérés par le Parc.
- Soutient la mise en œuvre du PAEC Chartreuse.

Impulser et coordonner des actions dans le domaine de la biodiversité

- Propose et met en œuvre les orientations de la charte et assure son suivi dans son domaine d'activités (diagnostic, enjeux, stratégie biodiversité, suivi et évaluation).
- Gère les dossiers administratifs au plan technique et financier.
- Développe des projets structurants ou innovants à partir des besoins du territoire et des opportunités financières pour la mise en œuvre.
- Assiste les collectivités en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets dans le secteur concerné.
- Répond aux sollicitations pour des projets sur le territoire en formulant notamment des avis techniques.
- Participe à la coordination des politiques publiques sur le territoire, aux réflexions et réunions (convention ERDF 38/73, réseau de conservation de la flore Alpe/Ain, comité loup/lynx, vautours, fédération des PNR, groupe de travail des PNR alpins, Observatoire des Galliformes de Montagne, Groupe national bouquetin, ...).

Développer la connaissance de la biodiversité du territoire

- Prépare la planification annuelle et pluriannuelle, l'organisation et la mise en œuvre de la politique d'inventaire et d'étude des espèces, des milieux, des ressources naturelles.
- Mobilise l'avis du conseil scientifique du Parc.
- Assure une veille réseau sur la connaissance des milieux et des espèces.
- Participe à l'élaboration et à l'animation d'observatoires territoriaux.

Diffuser, communiquer et valoriser les données dans le domaine de la biodiversité

- Assure la gestion de la base de données naturaliste du Parc et participe aux réseaux de bases de données naturalistes régionales ou nationales.

- Participe à des événements et contribue à la rédaction de publications scientifiques ou pédagogiques du Parc.
- Valorise ou participe à la valorisation des connaissances.
- Développe, mobilise et anime un réseau d'acteurs, d'habitants et d'associations.
- Organise des comptages et suivis participatifs

Dès lors que le poste aura été créé et après avis du CTP, le poste de chargé d'étude bouquetin sera supprimé

- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.***

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Corine Wolff

2 – AGRICULTURE

2.1 Expertise - appui à la contractualisation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques MAEc (partie savoyarde du Parc hors N2000)

RAPPEL

Dans le cadre de son Projet Agro environnemental et climatique (PAEc), le Parc doit coordonner la mise en place des MAEc (Mesures agro environnementales et climatiques). Pour mener à bien cette contractualisation à destination des agriculteurs et des groupements pastoraux, une mission d'accompagnement technique et d'expertise doit être lancée avec l'appui des différentes structures partenaires spécialisées.

Côté Isère, le Département prend directement en charge le coût d'interventions des différentes structures d'accompagnement technique (Chambre d'agriculture, services pastoraux, associations environnementales). Côté Savoie, ces interventions ne sont pas prises en charge. Il revient donc à l'opérateur du PAEc d'en trouver les financements.

Brigitte Bienassis, Vice Présidente en charge de l'agriculture précise que les MAEc concernent majoritairement les alpages, ainsi que les zones humides, pelouses sèches et prairies fleuries.

Le fonctionnement du dispositif est différent entre les deux départements : en Isère, le Département verse l'aide directement. En Savoie, le Département renvoie sur les Contrats Territoriaux de Territoire.

Brigitte Bienassis ajoute qu'avec ce nouveau dispositif l'engagement des agriculteurs est plus fort.

OBJECTIFS

- Permettre aux agriculteurs savoyards de bénéficier d'un accompagnement technique et d'une expertise en amont de la contractualisation des MAEc comme les agriculteurs isérois,
- Pouvoir mobiliser les différents partenaires savoyardes autour de l'enjeu des MAEc,
- Accompagner un maximum d'agriculteurs autour de ces enjeux agro environnementaux.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Ce travail consistera à :

- Apporter une assistance technique auprès des agriculteurs et des groupements pastoraux situés sur la partie savoyarde du Parc afin de les préparer à la contractualisation des MAEc;

- Assurer la rédaction des Plans de gestion pastoraux (réalisation de cartographies, échanges techniques entre les éleveurs, les naturalistes et les structures de développement agricole et pastoral;
- Réaliser des diagnostics pour connaître la richesse floristique des prairies, organiser des relevés de terrain, ...

RESULTATS ATTENDUS

- Souscription d'un contrat par l'ensemble des Groupements pastoraux savoyards
- Information de l'ensemble des agriculteurs savoyards sur ce nouveau dispositif
- Accompagnement d'un maximum d'agriculteurs savoyards

COUT ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Cout d'expertise et d'appui technique des structures partenaires savoyardes pour la contractualisation des MAEc	27 498 €	Région Auvergne Rhone-Alpes	13 749 €
		FEADER	13 749 €
TOTAL	27 498 €	TOTAL	27 498 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'opération décrite ci-dessus;**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 Étude et accompagnement pour la mise en place d'un nouveau Point de Vente Collectif de producteurs fermiers

CONTEXTE

Depuis 1an, un groupe de producteur de la Chartreuse s'est stabilisé et mène une réflexion pour la création d'un magasin de producteur au centre du massif ou bien à sa périphérie. Les objectifs globaux de ce projet de point de vente collectif sont de :

- Permettre aux producteurs de mieux valoriser leurs produits dans un souci de rentabilité économique des exploitations
- Permettre aux habitants de s'approvisionner en produits locaux et fermiers
- Mieux faire connaître les productions de Chartreuse

Monsieur Chêne informe le bureau qu'un local de 400 m² a été visité à Coublevie. Il attire l'attention des membres du bureau sur que le fait que le chiffre d'affaires sur lequel s'appuie l'étude pour le secteur de Coublevie date de 5 ans et n'a pas fait l'objet d'une mise à jour. Anne Gerin ajoute que ce doit être une vitrine

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Étude de faisabilité commerciale : calculer le volume d'activité potentiel en fonction de chaque zone d'implantation choisie
- Accompagnement des acteurs du projet (appui à la structuration du projet)

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La première étape consiste à mener une étude commerciale afin d'étudier les potentialités économiques de différents lieux d'implantation du magasin. L'objectif est de calculer un volume d'activité potentiel (total des ventes) pour une implantation donnée.

Contenu de l'étude :

- Définition de la zone de chalandise et analyse de composition de la population locale
- Calcul du volume d'activité potentiel et repérage de la concurrence locale
- Préconisations

Ensuite, l'accompagnement global du projet comprend plusieurs phases :

- Améliorer le « vivre ensemble et travailler ensemble »
- Faire des choix juridiques, fiscaux, sociaux
- Concevoir le règlement intérieur
- Concevoir et agencer le local de vente
- Création d'une stratégie de communication

COÛT ET FINANCEMENT

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Étude de faisabilité commerciale	4 831,2 €	PSADER (Région Auvergne Rhône Alpes)	11 831,76 €
Étude de faisabilité économique	2 415,6 €		
Accompagnement du projet	7 542,9 €	Participation des producteurs	2 957,94 €
TOTAL	14 789,7 €	TOTAL	14 789,7 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus;**
- **De solliciter les financements correspondants dont la participation auprès des producteurs concernés;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix): 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 Promouvoir le territoire et les produits de Chartreuse au travers un évènementiel agricole d'envergure

CONTEXTE

Le Parc naturel régional de Chartreuse compte une centaine de producteurs pratiquant la vente directe avec des productions très diversifiées soit près de 40 % environ des agriculteurs du massif. Le Parc avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), à travers de nombreuses actions, œuvrent pour le développement de ce mode de commercialisation pour garder davantage de valeur ajoutée sur les exploitations afin d'assurer la viabilité de leur exploitation et de renforcer l'attractivité du territoire par la richesse de ses produits agricoles. Le potentiel de développement de ce mode de commercialisation est important avec la

présence de bassins de consommation à proximité : Grenoble, Chambéry et Voiron.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sensibiliser les habitants du territoire, des "villes porte", les usagers du territoire à l'activité agricole qui les environne;
- Favoriser le lien entre habitants et agriculteurs, entre consommateurs et agriculteurs;
- Valoriser les productions fermières de qualité de la Chartreuse;
- Communiquer sur la Chartreuse et renforcer son attractivité au travers ses produits agricoles phares;

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- - Mobiliser les producteurs fermiers de la Chartreuse et la Coopérative laitière de la Vallée des Entremonts autour d'un événementiel agricole important en milieu urbain.

Lors de cet événementiel ("Tarines et Abondances" à Chambéry), le Parc de Chartreuse tiendra un stand avec 10 producteurs de Chartreuse qui se relaieront durant les 3 jours pour promouvoir le massif et vendre leurs produits. Les grandes filières du Parc seront représentées à travers ces stands. Les Marques Parc sur «les fromages et produits laitiers au lait cru de Chartreuse » ainsi que la « viande de Chartreuse » seront mises à l'honneur avec des dégustations et des animations : un cuisinier concoctera durant le WE plusieurs plats originaux à base de produits de Chartreuse.

Jean-Paul Claret indique que 20 000 personnes ont fréquenté le salon sur ces 3 jours, et que cette manifestation a été une vraie réussite pour les producteurs et la promotion de la Chartreuse. Il rappelle que du côté grenoblois, à l'automne, a lieu la descente des alpages. Le Président propose que soit défini un « seuil de rentabilité » au-delà duquel les producteurs accepteraient de reverser pour pouvoir participer à une autre manifestation, sachant que si la manifestation est « un échec » le Parc prendra en charge les dépenses d'infrastructures.

COUT ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Location des emplacements de stands et frais d'équipements	6 300 €	Region Auvergne Rhone Alpes	6 500 €
Appui logistique et organisationnel en amont de l'événement	1 400 €	Conseil Départemental de la Savoie	3 000 €
Élaboration de supports visuels du stand (expo photo) et frais d'animations	1 800 €		
TOTAL	9 500 €	TOTAL	9 500 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus;**
- **De solliciter les financements correspondants;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix): 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGES

3.1 Gestion du Tétrás lyre

OBJECTIFS

Décliner une stratégie de conservation du tétras-lyre en Chartreuse visant à atteindre l'objectif ambitieux de conservation de l'espèce sur le long terme.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'opération se décline en 3 axes :

1/connaissance

Le développement des activités hivernales génère un dérangement accru et une réduction de la surface de l'habitat d'hivernage du tétras-lyre. Afin de localiser ces points de conflits, des diagnostics croisés des habitats et de la fréquentation hivernale seront réalisés.

2/conservation

Les actions qui pourront être mises en œuvre concernent par exemple la visualisation de câbles de remontées mécaniques ou la matérialisation de zones d'hivernage (hors-piste).

3/sensibilisation et concertation

Pour permettre l'appropriation de ce programme, les actions seront construites et programmées dans le cadre d'un programme de concertation et de sensibilisation.

RESULTATS ATTENDUS

- Cartographie partagée des zones d'hivernage ;
- matérialisation de zones de quiétude hivernale et estivale ;
- neutralisation de câbles dangereux ;
- création d'outils de communication et de sensibilisation.

COUT ET FINANCEMENT

Tétrás-Lyre (fonctionnement)

Dépenses		Recettes	
- Diagnostic zone d'hivernage et de reproduction	11510 €	- Conseil départemental de l'Isère	12 130 €
- Concertation – Médiation	5000 €	- DREAL	8 000 €
- Stagiaire	3620 €		
Total	20130 €	Total	20130 €

Tétrás-lyre (investissement)

Dépenses		Recettes	
- Vidéo 2D	6312 €	- Région	11300 €
- bâches, panneaux	2488 €		
- Dépliant, Set de table	2500 €		
Total	11300 €	Total	11300 €

Alain Rougier s'interroge sur l'apparent paradoxe entre investir pour protéger une espèce chassée par ailleurs.

Le Président demande que soit évalué ce que représente le prélèvement annuel.

Roger Villien propose de se rapprocher de la fédération de chasse.

Pour Jean Paul Claret, la vraie question est de savoir pourquoi le tétras lyre disparaît dans les zones où il n'est pas chassé.

Il y a une vraie problématique sur le dérangement hivernal.

Anne Gérin indique que sur d'autres territoires un travail pédagogique important est réalisé.

Céline Burlet demande à être associée à tout le volet communication

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Gestion du tétras-lyre »**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 33
Exprimés (en voix): 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 1 (ROUGIER Alain)
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 Valorisation des connaissances et savoir-faire de la Plateforme environnement

RAPPEL

Depuis plusieurs années, le Parc de Chartreuse développe et accompagne des projets d'amélioration des connaissances ou de conservation du patrimoine naturel conformément aux objectifs de sa charte. Le nombre d'espèces et d'habitats protégés, rares ou d'intérêt patrimonial sur le territoire du PNRC étant important, il est parfois complexe de hiérarchiser, sans éléments objectifs, les priorités d'action.

OBJECTIFS

Engageant en 2016 un travail d'évaluation, de révision et de rédaction d'une nouvelle charte, le PNRC a besoin d'un document cadre :

- établissant un bilan des connaissances concernant la faune, la flore et les habitats naturels ;
- définissant et priorisant les enjeux et les objectifs d'amélioration des connaissances ou de conservation ;
- permettant de porter à connaissance les richesses naturelles de ce territoire au grand public, acteurs et élus.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La réalisation du projet sera conduite selon les phases suivantes :

1/ Bilan des connaissances

2/ Définition d'enjeux ou de statuts de conservation : hiérarchisation des espèces et espaces à enjeux et définition d'espèces et de sites prioritaires.

3/ Définition d'objectifs d'amélioration des connaissances et/ou de conservation et déclinaison en actions

RESULTATS ATTENDUS

Orientation de la stratégie et des actions biodiversité du Parc sur les années à venir
Appui aux collectivités par un meilleur porter à connaissance des enjeux biodiversité

COUT ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Diagnostics et stratégie biodiversité faune	8 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes	2 000 €
Diagnostics et stratégie biodiversité	9 609 €	Conseil Départemental	15 609 €

flore et habitats naturels		de l'Isère	
TOTAL	17 609 €	TOTAL	17 609 €

C'est un travail très important dans le cadre de la révision de la Charte. Ce travail doit permettre de relancer les relations avec le conseil scientifique. Gérard Arbor propose une rencontre entre les Présidents du Parc et du Conseil scientifique.

En termes de méthode, le Président propose que les communes soient sollicitées pour proposer des dossiers qu'elles souhaiteraient voir discuter en plateforme. Les élus sont unanimes pour dire qu'un travail en amont est une bonne méthodologie et ce dans toutes les thématiques (ex : forêt).

• **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider l'action « Valorisation des connaissances et savoir-faire de la Plateforme environnement – Stratégie biodiversité »***
- ***De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.***

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix): 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ de Chokri Badreddine qui donne son pouvoir à Anne Gérin.

4 - COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

4.1 Aides à manifestations

RAPPEL

Organiser des événements ou soutenir des manifestations et animations locales pour faciliter les échanges entre habitants, c'est contribuer à faire du massif de Chartreuse un espace de vie ouvert sur l'extérieur.

L'aide du Parc sur le budget « aide à manifestations » accompagne une vingtaine de manifestations pour un budget global annuel de 20 000 € en 2015. C'est une aide ponctuelle et particulière qui est adaptée en fonction de divers critères permettant ainsi de soutenir des animations locales facilitant les échanges entre habitants ou des événements d'envergure favorisant la promotion du territoire vers des publics extérieurs.

Différents types de manifestations d'ampleur Parc peuvent être accompagnées, que ce soient des manifestations sportives, agricoles, rurales ou identitaires. Les manifestations culturelles, agricoles ou liées au patrimoine naturel ne sont généralement pas prises en charge à travers ce dispositif, ces dernières étant jusqu'à présent soutenues sur d'autres contrats.

Les manifestations qui se déroulent sur le Parc de Chartreuse sont toutes différentes du fait de leurs objectifs, de leur état d'esprit, de leur notoriété ou de l'impact qu'elles peuvent engendrer, que ce soit au niveau de l'environnement ou au niveau des retombées économiques.

Jean Lovera indique que pour cette année sont accompagnées les manifestations comme cela a été le cas jusqu'alors.

Il s'interroge sur les points suivants :

- Récurrence de l'aide à certaines manifestations
- Il constate que le retour que l'on peut en avoir est nuancé
- Toutes ne sont pas de même nature
- Certaines ne relèveraient elles pas directement des thématiques concernées (ex : Festival cultur'éco ne relève t'elle pas de l'économie par exemple)

TRAILS

Le Trophée de Chartreuse : 10 RDV qui s'engagent dans une démarche « éco-responsable » :

La Chartreuse, classée Parc naturel régional, est un territoire pourvu d'espèces et d'espaces naturels exceptionnels. A travers le Trophée de Chartreuse, les organisateurs s'engagent dans une démarche d'éco-événements avec le Parc naturel régional de Chartreuse tant dans leur préparation que pendant et après les courses. Ainsi, ils sont accompagnés dans leurs démarches et les choix de parcours pour en minimiser les impacts sur les espaces fragiles et favoriser un usage partagé des chemins en lien avec les agriculteurs et les forestiers tout en s'assurant d'un parcours idéal pour les participants, tant en termes de paysages que de technicité. L'engagement des organisateurs induit aussi l'engagement des participants : pour préserver le milieu dans lequel vous évoluez lors de vos entraînements et lors de manifestations, restez sur les entiers et soyez discret. Vous retrouverez les précautions pour limiter l'impact de l'événement sur le milieu naturel dans les règlements de courses et/ou lors du briefing avant le départ.

Le Parc de Chartreuse accompagne ces courses au niveau financier (400 € par courses) et édite chaque année un document récapitulant les 10 courses qui ont lieu sur le massif afin d'en faire la promotion à l'échelle du massif de Chartreuse.

Fête des paysans et artisans	1 000 €
Passe montagne	1 000 €
Festival Cultur'Eco	1 000€
Trail du Buis	400 €
Montée sèche du funiculaire	400 €
Trail de la Dent de Crolles	400 €
Grand Duc – Ultra Trail du Grand Duc	1 500 €
Nature Trail du Granier	400 €
Traversée de Chartreuse	1 500€
Nocturnes de Chartreuse	500 €
Montée pédestre et cycliste des 3 communes	460 €
Café des âges	1 500 €
Bataille des vaches Hérens	1 500 €
Concours d'élevage	1 000 €
Fête préhistorique	1 500 €
TOTAL	14.060

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les demandes ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.**

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix): 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Jean Lovera souhaite proposer une méthodologie pour essayer d'avoir une politique plus lisible.

Le Président fait part de son souhait de faire entrer dans les critères la notion d'impact économique.

Le Président indique que dès lors que les critères auront été choisis, le Parc écrira à toutes les communes pour leur expliquer ce sur quoi nous pouvons intervenir.

Jean Lovera propose de donner lecture au Bureau de sa note d'orientation.

Maxence Orthlieb indique que pour lui, le Parc est un accompagnateur, il trouve les financements mais il lui paraît inconcevable que le Parc soit directement organisateur. Cela mobiliserait trop de ressources internes au détriment d'autres actions.

Le Président insiste sur la nécessité de donner de la lisibilité à l'action du Parc. Ex : l'importante intervention sur le trail : doit-on continuer ou arrêter ?

Pour Brigitte Bienassis, la culture est une vraie question et qui ne mobilise pas. Or, c'est un outil générateur d'emplois. Elle partage la proposition du Président qu'il y ait un égal accès aux aides.

Gérard Arbor est d'accord pour que le Parc définisse sa politique culturelle. Le fait qu'il y ait un Vice Président en charge de la culture est à cet égard un fait marquant.

Geneviève Bonnefon revient sur la question du retour sur les manifestations aidées. Elle est étonnée : les associations sont tenues de fournir budgets et comptes pour obtenir leurs subventions.

Jean Lovera revient sur ce qui est l'essentiel : privilégier des événements marqueurs du territoire.

Pour Jean-Paul Claret, on discute sur 14 000 € sans mesurer les retombées. Nombre de bénévoles sont mobilisés. Les manifestations qui durent 30 ans se renouvellent c'est ce qui assure leur pérennité. Ainsi, la fête des artisans en 2016 traitera de la thématique bois qui est en totale adéquation avec la politique Parc.

Pour enrichir ce travail, Anne Gérin demande que la note puisse être diffusée aux membres du bureau.

La note est annexée au présent compte rendu.

5 – ECONOMIE

5.1 Convention multipartenariale OCMMR Tr.3

CONTEXTE

Suite aux 2 premières tranches l'Etat a accordé la **troisième et dernière tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR)**.

Depuis 2005, le soutien aux entreprises a permis d'apporter 1 241 080€ d'euros de subventions pour un investissement total de 6 016 097€ de la part des entreprises de la Chartreuse.

L'appui technique et financier aux opérations collectives ont permis de financer des opérations commerciales dans les centres bourgs, créer une association de professionnels sur le plateau des petites roches, de mettre en place les chèques cadeaux cœur de chartreuse, réaliser des actions collectives de professionnalisation et de sensibilisation créer les visites des entreprises, lancer les trophées de l'innovation en chartreuse,

OBJECTIFS DE CETTE 3eme TRANCHE

Le lancement de cette troisième tranche entend poursuivre la recherche d'un équilibre entre développement résidentiel et activités économiques, mais surtout ancrer l'action collective dans la durée en autonomisant les acteurs.

Destinée à dynamiser les activités économiques de proximité, l'OCMMR intervient donc sur le tissu des petites entreprises :

- en incitant, par le biais d'accompagnement au projet et d'aides directes, les commerçants et artisans à moderniser, adapter et développer leur offre et outil de production ainsi que leur lieu d'activité,
- en impulsant des projets collectifs inter-entreprises de revitalisation, dynamisation, développement et d'innovation,
- en accompagnant les acteurs (publics/privés) à se forger une identité commune et à mener une action durable pour le maintien d'une économie de proximité diversifiée et compétitive.

FINANCEMENT ET CONVENTION

Le territoire du Parc de Chartreuse a obtenu une enveloppe de :

- **117 300 € pour les aides à l'investissement** des entreprises
- **30 333 € pour les actions de fonctionnement** menées par les associations de professionnels et les chambres consulaires.

Pour lancer cette troisième tranche, une convention partenariale doit être signée avec tous les acteurs (Etat, Parc de Chartreuse, SMAPS, Vallons du Guiers, Chambres consulaires, associations de professionnels

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***d'autoriser le Président à signer cette convention***

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix): 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 Validation de la convention tripartite Avant Pays Savoyard / Parc de Chartreuse / Vallons du Guiers OCMMR Tranche 3

CONTEXTE

D'un commun accord entre les trois co-porteurs de l'opération, l'Avant Pays Savoyard a été désigné maître d'ouvrage de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, et à ce titre destinataire de la dotation globale allouée par le FISAC.

L'animation de l'opération et la mise en œuvre des actions du programme de la tranche 3 sera assurée conjointement par les trois structures. Chacune assumera la mise en œuvre des opérations relevant de son territoire d'intervention.

L'Etat, vu la décision n°15-0091 du 3 avril 2015 du Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, a attribué une subvention pour la troisième tranche OCMMR d'un montant de :

- **64 232 € au titre du fonctionnement,**
- **250 166 € au titre de l'investissement,**

REPARTITION DES FONDS FISAC PAR STRUCTURE ET VERSEMENT

La répartition des fonds FISAC par structure a été définie dans les limites suivantes:

FISAC	Volet fonctionnement	Volet Investissement
APS	25 888 €	81 600 €
PNRC	30 034 €	117 300€
CCLVG	8 310	51 266 €
Total	64 232 €	250 166 €

VERSEMENT DES FONDS FISAC PAR STRUCTURE

Sur le modèle des dispositions financières de versement des fonds FISAC par l'Etat à l'Avant-Pays-Savoyard, ce dernier reversera les fonds FISAC alloués au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse de la manière suivante :

- **volet fonctionnement** de l'opération :
 - Acompte 1 - 60%
 - Acompte 2 - 20 %
 - Solde - 20%

- **volet investissement** de l'opération
 - Acompte 1 - 50%
 - Acompte 2 - 30 %
 - Solde - 20%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 33
Exprimés (en voix): 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – ENERGIE

6.1 Mise en œuvre d'une AMO dédiée à la démarche TEPOS

Contexte

La Région Rhône-Alpes et l'ADEME Rhône-Alpes souhaitent encourager et accompagner les territoires à atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2050. Elles ont ainsi lancé l'appel à manifestation d'intérêt "territoires à énergie positive (TEPOS) » pour faciliter la mise en place d'une dynamique de transition énergétique à travers les collectivités locales. Depuis fin 2015, le PNRC est, en association avec la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, lauréat de cet appel à projet TEPOS. Ce statut permet au territoire de bénéficier du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une durée de 3 ans (2016 à 2018) au taux d'aide maximum de 80 % dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €. Cette opportunité va permettre de bâtir une stratégie pour mettre en œuvre la transition énergétique.

Description de l'action

L'opération consiste à porter l'AMO demandé par la Région et l'ADEME dans le cadre de la démarche TEPOS, à savoir :

- Volet 1 - études préalables : Actualisation de la nature et des bilans des consommations et des émissions de GES ; construction d'un document de suivi et d'observation de l'évolution des consommations, des émissions et de la production d'ENR pour le territoire ; Études sur les potentiels précis du territoire
- Volet 2 – définition d'un programme d'actions pluriannuel : participation aux réunions de comité technique, Rencontre des services, prospectives, propositions et correction sur base trajectoire tepos
- Volet 3 – conduite du programme et participation à la coordination régionale : Mise au point et suivi sur trois ans de la bonne tenue et mise en œuvre du programme.

Budget prévisionnel et financement

Dépenses		Recettes	
- volet 1 – études préalables	16 800 €	Conseil départemental de l'Isère	7 035 €
- volet 2 – définition d'un programme d'actions	7 560 €	ADEME/Région (AMI TEPOS)	21 105 €
- volet 3 – conduite du programme	3 780 €		
Total	28 140 €	Total	28 140 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « AMO TEPOS »**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix) : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Pour rappel, le lancement du TEPOS a lieu le 16 juin à 18 Heures à Voreppe avec les Amis du Parc et en présence des autres territoires.

7 - FORET BOIS

7.1 Lancement d'une action de valorisation des constructions en Bois de Chartreuse

CONTEXTE

Le PNRC accompagne depuis sa création la valorisation du bois de son territoire auprès des professionnels et des prescripteurs. Il a, par exemple, accompagné la réalisation de 45 bâtiments agricoles et d'activités en bois de Chartreuse. Plusieurs architectes, du massif ou non, sont également des utilisateurs réguliers de bois local dans leur projet. Enfin, les charpentiers sont également d'importants prescripteurs de bois de Chartreuse auprès de leurs clients. Ainsi, s'il semble naturel à de nombreux professionnels de la filière bois d'utiliser du bois de Chartreuse dans la construction, il n'existe pas de panorama exhaustif des réalisations en bois local sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à faire, dans un premier temps, un inventaire non exhaustif des constructions en bois de Chartreuse sur le massif et à proximité. Il s'agit ensuite de valoriser cet inventaire par des outils de communication adaptés. Les bénéficiaires finaux de l'opération sont l'ensemble des entreprises de la filière bois du territoire et notamment les scieurs, charpentiers et architectes (environ 350 emplois). La part de l'intervention régionale escomptée dans le budget concerné est de 37%. L'objectif est de recenser au moins 50 bâtiments et de produire autant de fiches techniques valorisant l'usage du bois de Chartreuse. Ces fiches seront notamment mises en ligne afin de toucher le grand public. Une plaque "bois de Chartreuse" sera proposée afin d'identifier visuellement l'usage de bois local dans le bâtiment.

Michel Burgat demande sur quelle ligne ce dossier est financé. Il lui est répondu que ce dossier est soutenu par le Département de l'Isère sur sa ligne Parc. Il demande une carte recensant les réalisations en bois.

OBJECTIFS

L'opération a plusieurs objectifs :

- connaissance : mieux connaître les réalisations en bois de Chartreuse
- sensibilisation : valoriser les utilisations du bois local à travers les réalisations recensées sur le territoire

BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
- recensement bâtiments et visite (stage)	2 885 €	Conseil départemental de l'Isère	6 000 €
- Mise en page fiches « bâtiment »	1 040 €		
- Outils de communication (goodies, plaques bois de Chartreuse)	2 075 €		
Total	6 000 €	Total	6 000 €

Jean Lovera demande pourquoi on n'utilise pas le bois de Chartreuse. Fabien Bourhis répond qu'il y a deux problématiques différentes en fonction de la qualité du maître d'ouvrage (public ou privé).

Jean Lovera propose qu'un guide soit réalisé pour les architectes pour l'utilisation du bois de Chartreuse.

Corine Wolff confirme en effet que du côté de la Savoie, aucune promotion des bois de Chartreuse n'est faite par l'ASDER

Pour Céline Burlet, la meilleure façon de sensibiliser est d'inviter les prescripteurs

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Connaître et valoriser les constructions en bois local »**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants**

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix) : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.2 Lancement de l'action « Vis ma vie de bûcheron »

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse est un massif forestier qui génère de l'activité économique grâce à la valorisation des bois mais qui est également le lieu de nombreuses activités de plein air. Les Entreprises de Travaux Forestiers souffrent d'une image négative auprès du grand public. Cela est d'autant plus vrai que, pendant les chantiers forestiers, les chemins de randonnées ou voie d'accès peuvent être fortement dégradés par les engins.

Par ailleurs, les ETF constitués à 90% d'entreprises unipersonnelles sont souvent isolées, connaissent mal la réglementation s'appliquant à leur activité, n'ont pas non plus connaissance des actualités de la filière et des possibilités qui leur sont offertes (aides financières à l'investissement, carte professionnelle, mise à disposition de signalétique chantier pour les routes départementales par les maisons de territoire ...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération se décompose en 2 actions :

- Organisation de visite de chantiers forestiers pendant la période estivale en lien avec l'ADETFI (Association des ETF de l'Isère) et l'association des ETF des Savoie (ASDEF) : 7 visites prévues sur la période de juillet et août
- Organisation de réunions réunissant les ETF du territoire, en lien avec l'ADETFI et l'ASDEF

OBJECTIFS

- Aller à la rencontre des ETF du territoire de Chartreuse afin de les informer sur différents points importants les concernant, favoriser les échanges et la connaissance mutuelle des ETF pour rompre leur isolement
- Faire découvrir le métier d'ETF, l'activité forestière au grand public, qu'il soit résidents du territoire, des territoires voisins (Chambéry, Grenoble) ou touristes de passage ; favoriser l'échange entre la profession et le grand public

BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
- Organisation visites de chantier (logistique, communication, dédommagement des professionnels)	10 650 €	Conseil départemental de l'Isère	10 000 €
- Organisation réunions de formation à destination des ETF	1 350 €	Conseil départemental de la Savoie	2 000 €
Total	12 000 €	Total	12 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider l'action « Mobiliser et valoriser les entreprises de travaux forestiers »***
- ***De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.***

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix): 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.3 Lancement d'une action sur les aménités forestières

CONTEXTE

Le massif de Chartreuse est largement forestier. Cette forêt est reconnue pour sa production de bois de qualité et son rôle dans l'économie du territoire. En dehors de son rôle économique, la forêt de Chartreuse est également un lieu privilégié pour le ressourcement des habitants du massif et des agglomérations voisines (Grenoble, Chambéry, Voiron et Lyon). Ce public ne perçoit pas toujours ce rôle économique du milieu forestier. La forêt de Chartreuse est également un important réservoir de biodiversité animale et végétale. Une forêt à la biodiversité élevée affiche une résilience souvent plus importante. Les propriétaires forestiers ne sont pas toujours conscients de cet aspect et la gestion quotidienne pourrait mieux l'intégrer. Enfin, la forêt de Chartreuse est un milieu fragile, soumis comme d'autres milieux, aux effets du changement climatique. Malgré des conditions favorables à la croissance des forêts de Chartreuse, ce changement climatique semble déjà avoir des effets sur la santé des forêts. Le travail de connaissance de la biodiversité s'effectue en lien avec l'IRSTEA et le Conseil Scientifique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération comporte 3 actions principales :

- Préservation de la biodiversité : Analyse du diagnostic forêt-biodiversité
- Appréhension du changement climatique et stockage carbone : mise en place de l'outil Bioclimsol
- Sensibilisation du grand public au rôle économique de la forêt en Chartreuse : réalisation d'une campagne photo ; réalisation d'un film reportage

OBJECTIFS

L'opération a plusieurs objectifs :

- mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
- mieux connaître les effets du changement climatique sur les forêts de Chartreuse
- sensibiliser les usagers de la forêt (loisir) à son rôle économique sur le territoire

BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Analyse et valorisation diagnostic forêt biodiversité	3 600 €	Conseil départemental de l'Isère	13 500 €
Lancement démarche changement climatique « Bioclimsol »	4 500 €		
Outils de sensibilisation (film filière bois, acquisition photos)	5 400 €		
Total	13 500 €	Total	13 500 €

Roger Villien indique que la fête de la forêt de montagne aura lieu à Saint Pierre de Chartreuse en 2017 (fin juin- début juillet).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Faciliter la prise en compte des aménités dans la gestion forestière »**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 33

Exprimés (en voix): 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8 – TOURISME

8.1 Évaluation des concepts d'hébergements innovants développés par le Parc

CONTEXTE

« Au sein de l'économie touristique, les hébergements touristiques marchands occupent une place fondamentale. Dans les zones à potentiel touristique, l'existence d'une offre d'hébergement de qualité, en cohérence avec la demande, favorise largement la fréquentation touristique et joue ainsi un rôle moteur dans l'économie locale ». Ainsi, si l'on veut maintenir une activité touristique synonyme d'économie et d'emploi, il apparaît indispensable d'améliorer quantitativement et qualitativement l'hébergement touristique du massif et d'accompagner le développement de concept d'hébergements touristiques innovants en phase avec les attentes des clientèles actuelles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette opération consiste à évaluer les expérimentations relatives aux Gîtes Greniers et aux Da'Huttes de Chartreuse afin de mesurer l'opportunité et la faisabilité d'un déploiement de ces démarches.

1/L'opération Gîtes Greniers initiée en 2006 sur le périmètre de la Vallée des Entremonts avait pour double ambition: **la diversification de l'activité touristique** et **la réhabilitation du patrimoine rural**.

Il était prévu d'accompagner, lors d'une phase test, la réhabilitation et la création de 5 greniers sur la base d'un cahier des charges définissant les principes architecturaux des greniers.

A ce jour, 3 Gîtes Greniers sont disponibles à la location. Tous ont cependant été créés et non rénovés. En effet, les caractéristiques patrimoniales des greniers semblaient trop contraignantes pour leur transformation en hébergement touristique, et pour autant ceux créés connaissent une fréquentation très en dessous de la moyenne de Chartreuse.

C'est pourquoi, il nous paraît nécessaire d'engager aujourd'hui le bilan de cette phase test par :

- une mission d'évaluation architecturale visant à mesurer l'adéquation entre ces 3 premières réalisations et le cahier des charges architectural, et selon le faire évoluer,
- confirmer ou non la compatibilité entre les caractéristiques des greniers et l'objet et la fonction touristique (chambres d'hôtes ou gîtes).

2/ Nous avons également engagé une expérimentation pour la création de HLL « made in Chartreuse » afin de répondre d'une part, aux évolutions du marché de l'hôtellerie de plein air, et d'autre part, de contribuer à la structuration et au développement de la filière bois de Chartreuse.

Un concept de HLL " Les Da'Huttes de Chartreuse" a été défini par un groupement d'architectes. La mise en œuvre de ce concept a été assurée par un groupement d'entreprises de charpentiers, d'électricien et de plombier.

4 Da'Huttes sont installées sur le camping de l'Ourson depuis l'été 2011.

D'un point de vue touristique, le produit semble correspondre aux attentes des clientèles et confère un positionnement "innovant et durable" au camping. Depuis 2011, la fréquentation ne cesse de croître.

Cependant, le coût de fabrication du produit (plus de 65 000 € TTC) est disproportionné par rapports aux réalités du marché.

Dans ces conditions, il est illusoire d'imaginer exporter ce concept et de susciter une débouchée nouvelle pour les entreprises de charpentes locales.

Afin d'évaluer le concept et ses potentiels touristiques mais également d'identifier les marges de progression du process de fabrication et diminuer les coûts de production, plusieurs études ont été conduites:

- évaluation par les labels de l'hébergement touristique (Gîtes de France et Clévacances)
- évaluation par le label Tourisme et Handicap
- analyse de la qualité constructive des HLL (étanchéité et perméabilité à l'air et à l'eau, thermographie, diagnostic ventilation).

Une dernière étape reste toutefois à engager. Il s'agirait en effet d'engager une étude marketing et économique du produit afin de mesurer la pertinence du produit au regard des marchés, sa viabilité économique, et d'identifier les perspectives du projet et les conditions à satisfaire pour l'avenir.

Le Président propose qu'un temps de découverte de ces opérations soit organisé.

BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
- Étude de positionnement et économique des Da'Huttes de Chartreuse	4 490 €	Conseil départemental de la Savoie	4 500 €
- Évaluation architecturale des Gites Greniers	2 500 €	Conseil régional Auvergne Rhône Alpes	2 490 €
Total	6 990 €	Total	6 990 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider l'action « Évaluation des concepts d'hébergements touristiques innovants développés par le Parc »***
- ***De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.***

Votants (en voix) : 32

Exprimés (en voix): 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Monsieur SPINDLER quitte la séance.

8.2 Convention ADT

RAPPEL

Le Parc de Chartreuse participe au fonctionnement et à la réalisation de certaines opérations de de l'association ADT Chartreuse tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels.

RESULTATS ATTENDUS

Au titre de la présente convention, le Parc soutient l'activité de Chartreuse Tourisme sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.

- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

Par ailleurs, le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme d'actions annuel de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon les possibilités financières du Parc. Pour 2016, du fait des subventions, régionales et européennes mobilisés mobilisé via les contrats de massif et courant sur 2 ans, il est proposé de participer à une seule action : financement de l'outil de vente en ligne : Open-system

Calendrier opérationnel

Date prévisionnelle de début de réalisation : juin 2016.

Date prévisionnelle de fin de réalisation : février 2017

Détail de la participation du Parc

Il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte une participation maximale au fonctionnement de l'Association de **68 335,00 €** (dont **57 000,00 €** pour le fonctionnement et **11 335,00 €** au titre de la mise à disposition des locaux) représentant 42 % du budget prévisionnel de fonctionnement de « Chartreuse tourisme » estimé à **159 702,00 €**

De plus, Il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte, au titre des opérations mise en œuvre par « Chartreuse tourisme » une participation financière de **3.000,00 €** représentant 50 % du budget prévisionnel dédié à l'outil de vente en ligne estimé à **6.000,00 €**

Bilan / Évaluation

Afin de percevoir le solde de la participation financière du Parc, « Chartreuse tourisme » produira un bilan évaluatif. Les indicateurs de ce bilan tiendront compte de la stratégie touristique territoriale inscrite dans la charte de territoire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme ainsi que son annexe opérationnelle,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention et son annexe opérationnelle.***

Votants (en voix) : 32

Exprimés (en voix): 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait le point sur cinq dossiers.

Stratégie touristique :

Une réunion est prévue avec les élus de la communauté de communes Cœur de Chartreuse (Président et Vice Président en charge du tourisme)

Avec les évolutions législatives, la totalité des points d'accueil vont être intégrés dans les intercommunalités.

Sur la Métro et Chambéry Métropole, tout est déjà prêt. Le Grésivaudan avance de son côté.

La première question à traiter est la suivante : comment s'organise-t-on pour promouvoir la destination Chartreuse. Par ailleurs, il reste la problématique de l'Office de Tourisme classé de Saint Pierre de Chartreuse.

C'est un sujet difficile car il y a des enjeux humains, la question du choix de la structure juridique.

Conseillers délégués

Il propose de se donner encore un mois pour figer les choses.

Positionnement actuel de la région Auvergne Rhône Alpes sur les PNR

Concernant les 3 projets de PNR, le Président fait part d'un frein de la Région sur ces projets.

Quant aux PNR classés, on est en phase de fusion entre les deux Régions il affirme que rien n'est encore figé.

Eboulement du Granier

Les arrêtés municipaux ont été pris.

Compte tenu de l'impact de la fermeture de la route de Chapareillan à la fois pour les habitants et pour le tourisme, Jean-Paul Claret sollicite le Président pour que le Parc intervienne par un courrier.

Présence du loup

Une photographie aurait été prise du côté de la Grande Sure.

Le Président lève la séance à 21 heures 30

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

[www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le Parc](http://www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le_Parc) - rubrique : * Instances du Parc.

BUREAU SYNDICAL
10 JUIN 2016
ST PIERRE DE CHARTREUSE (38)

PRESENTS

1^{er} collègue

BADREDDINE Chokri

2^{ème} collègue

BURLET Céline

ENGRAND Christophe

GERIN Anne

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

5^{ème} collègue

ARBOR Gérard

BIENASSIS Brigitte

ESCARON Dominique

LOVERA Jean

ORTHLIEB Maxence

ROUGIER Alain

VILLIEN Roger

6^{ème} collègue

BONNEFON Geneviève

BURGAT Michel

CHENE Gérard

SPINDLER Bertrand

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul

POULET Jean-Luc

membres de l'équipe technique

BAILLEUX Karine

FATELA Artur

EXCUSES

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique

BADREDDINE Chokri à GERIN Anne

5^{ème} collègue

PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul

6^{ème} collègue

PERRET Jacques à CHENE Gérard

7^{ème} collègue

SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard

MARO Bernard à ROUGIER Alain

REUNION BUREAU SYNDICAL
Vendredi 10 juin 2016 – 18 heures 30
Ordre du jour

1 - ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Ratio de promotion 2016
- 1.2 Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite avancement de grade
- 1.3 Organisation mission Biodiversité Aménagement Paysage

2 – AGRICULTURE

- 2.1 Expertise - appui à la contractualisation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques MAEc (partie savoyarde du Parc hors N2000)
- 2.2 Étude et accompagnement pour la mise en place d'un nouveau Point de Vente Collectif de producteurs fermiers
- 2.3 Promouvoir le territoire et les produits de Chartreuse au travers un événementiel agricole d'envergure

3 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGES

- 3.1 Gestion du Tétras lyre
- 3.2 Valorisation des connaissances et savoir-faire de la Plateforme environnement

4 - COMMUNICATION - EVENEMENTIEL

- 4.1 Aides à manifestations

5 - ECONOMIE

- 5.1 Convention multipartenariale OCMMR Tr.3
- 5.2 Validation de la convention tripartite Avant Pays Savoyard / Parc de Chartreuse / Vallons du Guiers OCMMR Tranche 3

6 - ENERGIE

- 6.1 Mise en œuvre d'une AMO dédiée à la démarche TEPOS

7 - FORET BOIS

- 7.1 Lancement d'une action de valorisation des constructions en Bois de Chartreuse
- 7.2 Lancement de l'action « Vis ma vie de bûcheron »
- 7.3 Lancement d'une action sur les aménités forestières

8 – TOURISME

- 8.1 Évaluation des concepts d'hébergements innovants développés par le Parc
- 8.2 Convention ADT

QUESTIONS DIVERSES